



www.journalumali.com

Journal du Mali

L'hebdo

N°596 du 8 au 14 octobre 2026

CNT

LE GRAND EXAMEN

MINES

COMPÉTENCES EN OR

AIGLONS

CAP SUR LA CAN

MARIAGES D'ENFANTS

TROP TÔT POUR DIRE OUI

À 15 ans, une fille peut encore être mariée par dérogation, alors que les instruments africains ratifiés par le Mali retiennent 18 ans. Comment la protéger avant la cérémonie, lorsque l'alerte arrive souvent trop tard ?

GRATUIT

Ne peut être vendu

CANAL+

CANAL+ MALI RENOUVELLE SON ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'EDUCATION SUR L'ÎLE DE DIALAGOUN

Dans le cadre de sa politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE), CANAL+ MALI a procédé à une nouvelle remise de dons à l'Ecole de Dialagoun, réaffirmant ainsi son engagement en faveur de l'éducation et du soutien aux communautés les plus vulnérables.

Pour la deuxième année consécutive, les équipes de CANAL+ MALI se sont rendues sur l'île de Dialagoun afin d'accompagner les élèves de cette localité en situation de précarité.

Cette initiative témoigne de la volonté de l'entreprise d'inscrire ses actions citoyennes dans la durée et de contribuer concrètement à l'amélioration des conditions d'apprentissage des enfants.

La cérémonie s'est déroulée en présence du Chef du campement bozo de Dialagoun, du Directeur Général de l'Ecole de Dialagoun, des membres du corps professoral, des représentants de l'Association Karama Mali, des membres du Comité de Direction de CANAL+ MALI, des parents d'élèves et élèves ainsi que des collaborateurs de l'entreprise.

A cette occasion, CANAL+ MALI a remis **225 kits scolaires** aux élèves de l'établissement ainsi qu'un **chèque d'un montant de 1 000 000 FCFA** destiné à soutenir les besoins de l'école.

Cette action s'inscrit dans la vision de CANAL+ MALI de contribuer au développement des communautés à travers des initiatives à fort impact social, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'inclusion et de l'accompagnement de la jeunesse.

« En revenant à Dialagoun pour la deuxième année consécutive, nous souhaitons réaffirmer notre proximité avec cette communauté et notre conviction que chaque enfant mérite les meilleures chances de réussite.

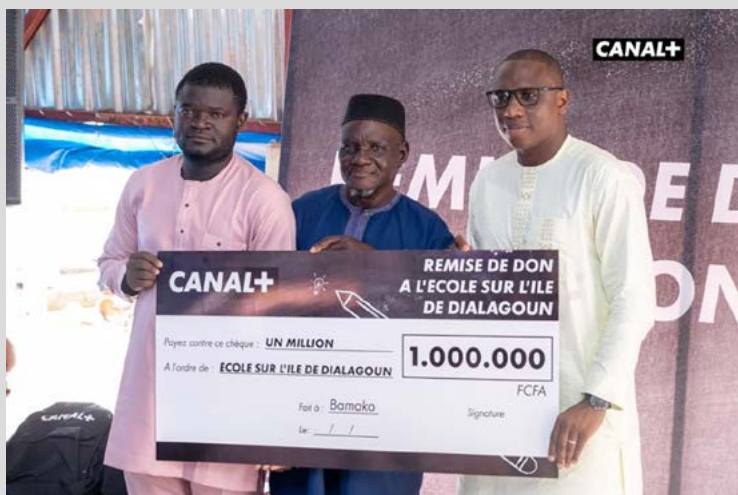
Soutenir l'éducation, c'est investir durablement dans l'avenir », a déclaré le représentant de CANAL+ MALI lors de la cérémonie.

A travers cette initiative, CANAL+ MALI confirme sa volonté de poursuivre des actions concrètes en faveur de l'éducation et du développement social au Mali.

Contact presse

Aïssata GUINDO

Chargée de Communication CANAL+ MALI
+223 72719153



REMISE DE DONNS A L'ASSOCIATION KARAMA



ÉDITO

Cortèges de mariage : Appliquer la règle

La fête ne peut pas tout permettre. Les cortèges de mariage transforment encore trop souvent certaines voies de Bamako et d'autres villes en espaces de conduite désordonnée, entre longues files de véhicules, coups de klaxon, motos qui se faufilent et arrêts improvisés. Le problème est connu et des règles existent. À Bamako, un communiqué de la Délégation spéciale de la Mairie du District, daté du 29 août 2024, limite les cortèges à six véhicules et prévoit des sanctions contre les contrevenants. À Kati, l'arrêté n°2026/03/MKTI du 4 mai 2026 interdit les cortèges et n'autorise que deux véhicules pour accompagner les mariés. À Kayes, une décision similaire limite également l'accompagnement à deux véhicules. Ainsi donc, le problème n'est plus l'absence de réglementation. Il réside dans la continuité de son application. Une mesure annoncée avec fermeté, contrôlée pendant quelque temps puis progressivement oubliée finit par perdre toute portée. Les anciennes habitudes reprennent alors rapidement. Personne ne demande de supprimer les manifestations de joie qui accompagnent un mariage. Mais célébrer une union ne donne pas le droit de bloquer la circulation ni d'adopter des comportements qui exposent les autres usagers des voies publiques. Les collectivités disposent déjà de moyens de contrôle. Encore faut-il que les sanctions prévues soient réellement appliquées et que familles, chauffeurs et organisateurs sachent que la règle ne disparaît pas après sa publication. Le Mali n'a pas besoin d'un texte supplémentaire. Il a surtout besoin de faire respecter strictement et durablement ceux qui existent déjà. C'est également ainsi que l'autorité publique gagnera en crédibilité.

MASSIRÉ DIOP

LE CHIFFRE

596,01 milliards

C'est le montant en francs CFA du déficit budgétaire prévisionnel du projet de loi de finances 2027 du Mali, contre 620,42 milliards de FCFA dans la loi de finances rectifiée de 2026.

ILS ONT DIT...

« Le serment que vous venez de prêter doit guider chacun de vos actes ». **Bassirou Diomaye Faye, président en exercice de la CEDEAO**, lors de la prestation de serment de cinq nouveaux juges de la Cour de justice communautaire, le 6 octobre 2026 à Abuja.

« Notre pays mène une guerre qui exige des moyens considérables, tout en devant répondre aux attentes légitimes de sa population en matière d'éducation, de santé, d'eau, d'énergie et d'emploi ». **Malick Diaw, président du Conseil national de Transition**, lors de l'ouverture de la session ordinaire d'octobre, le 5 octobre 2026.

Donnez votre avis sur [Journal du Mali](https://www.journalmali.com)

UN JOUR, UNE DATE

18 octobre 1946 : ouverture à Bamako du congrès constitutif du Rassemblement démocratique africain (RDA). L'événement marque une étape majeure de la lutte pour l'émancipation politique de l'Afrique.



Dr Fatoumata Fofana, directrice de la recherche à l'École supérieure de journalisme et des sciences de la communication, a été promue au grade de maître de conférences. Elle devient la première femme malienne à atteindre ce rang.



Présenté le 5 octobre devant la Cour d'appel de Bamako, **Youssef Sissoko**, directeur de publication de L'Alternance, reste en détention. Condamné le 23 mars à deux ans de prison ferme, il attend la décision de la Cour, prévue le 26 octobre.

LA PHOTO DE LA SEMAINE



Un convoi militaire dans les rues de Kidal, le 6 octobre 2026. L'armée malienne a repris position dans la ville après le retrait du Front de libération de l'Azawad, près de six mois après en avoir perdu le contrôle.

MARIAGES D'ENFANTS : PROTÉGER AVANT LA CÉRÉMONIE

Plus d'une femme âgée de 20 à 24 ans sur deux a été mariée ou mise en union avant 18 ans au Mali. À l'approche de la Journée internationale de la fille, les alertes tardives, la déscolarisation et les différences entre les seuils juridiques continuent de fragiliser la protection des adolescentes.

MASSIRÉ DIOP

Selon les TDR de la Direction nationale de la Promotion de l'Enfant et de la Famille (DNPEF), qui attribuent ces données au RGPH5 de 2022, 54% des femmes de 20 à 24 ans ont été mariées avant 18 ans et 16% avant 15 ans. Le cinquième Recensement général de la population et de l'habitat apporte un autre éclairage. En 2022, 52 965 filles de 12 à 15 ans étaient déjà mariées, soit 3,6% de cette tranche d'âge. La proportion atteignait 9,5% à Kita, 8,8% à Nioro, 7,4% à Nara et 6,5% à Gao, contre 1,2% à Bamako. Ce chiffre décrit leur situation au moment du recensement. Les 54% retracent eux le parcours matrimonial de jeunes femmes devenues adultes. La Journée internationale de la fille, célébrée le 11 octobre, porte sur la fin du mariage d'enfants et l'investissement dans les droits des filles. La cérémonie nationale est programmée le 12 octobre au CICB. Le thème retenu associe l'éducation et la culture à la sensibilisation sur les conséquences de ces unions précoces.

Décrochages multiples Le mariage précoce intervient rarement seul. Mme Naparé Magnini Diarra, Coordinatrice nationale du Forum des éducatrices africaines, cite la pauvreté, l'éloignement des écoles, le travail domestique, l'insécurité et des normes sociales qui privilégient le mariage ou les responsabilités familiales des filles. Le mariage peut interrompre les cours, imposer un déménagement ou conduire à une grossesse. La sortie de l'école augmente à son tour le risque d'une union précoce. Les données montrent une forte baisse de la scolarisation des filles entre les cycles.

Selon l'EMOP 2024, le taux net atteint 59% au Fondamental I, puis 32,1% au Fondamental II. Les taux bruts sont respectivement de 77,1% et 55,8%. Ces chiffres ne mesurent pas directement les abandons imputables au mariage, mais renseignent sur la fragilité du maintien des adolescentes à l'école. Amina Dicko, défenseuse des droits des femmes et des filles, relève également la dépendance économique, la perte d'autonomie, les grossesses précoces, les responsabilités familiales et l'exposition aux violences conjugales. Le retour en classe devient particulièrement difficile lorsque la jeune épouse ou la jeune mère subit la pression de son entourage. « Empêcher le mariage ne suffit pas : il faut offrir une alternative à la jeune fille », insiste-t-elle. Cette réponse peut associer scolarisation, parrainage, soins, soutien psychosocial et protection contre de nouvelles pressions. FAWÉ recommande aussi des bourses, du matériel scolaire, des trajets sûrs, des toilettes adaptées, le suivi des absences et l'accueil sans stigmatisation des filles mariées ou devenues mères. Avec



Cérémonie de mariage de filles mineures en milieu dafing en mars 2025.

ments africains ratifiés par le Mali retiennent quant à eux, 18 ans pour les deux sexes. Le Code pénal de 2024 a introduit deux infractions distinctes. L'article 327-11 réprime le mariage forcé, caractérisé par l'absence de consentement libre, quel que soit l'âge. L'article 327-12 définit le mariage

Cour africaine des droits de l'homme et des peuples a jugé certaines dispositions du Code des personnes et de la famille incompatibles avec les engagements internationaux du Mali. Pour Négutine Diarra, Directeur du Centre d'assistance et de promotion des droits humains (CapDH), « le premier

REPÈRES

11 mai 2018 :
Arrêt de la Cour africaine

2022-2026 :
Période de la stratégie nationale

2030 :
Horizon fixé pour le mariage après 18 ans

Une annonce de mariage, des absences répétées, une baisse soudaine des résultats, un départ imminent ou un isolement peuvent alerter un enseignant, une association de mères d'élèves, un comité de gestion scolaire ou un proche. Mme Diarra prévient toutefois que le repérage ne sert que si l'établissement sait à qui transmettre l'information et comment préserver la sécurité de l'élève. Le Code de protection de l'enfant impose à toute personne de signaler une menace au délégué à la protection

de l'enfance. « Il n'est donc pas nécessaire d'attendre la cérémonie pour alerter les autorités », précise le CapDH. En cas de danger immédiat, il recommande d'écouter la fille hors de la présence de sa famille, d'évaluer les risques, puis d'alerter la police, la gendarmerie, le procureur ou les services sociaux. « Une fille qui reste en classe est une fille mieux protégée », affirme Négutine Diarra. La COMADE rapporte avoir été alertée en 2026 sur le cas d'une mineure dont la dot avait déjà été partiellement versée. Le signalement d'un proche a permis d'empêcher l'union. La fille suit désormais des cours de renforcement en vue d'une formation professionnelle et bénéficie d'un suivi. L'organisation ne dispose cependant pas encore de données nationales consolidées sur les cas qui lui ont été signalés en 2025 et 2026. Le dialogue communautaire peut prévenir une union, mais

il possède des limites. Le Code pénal exclut le mariage forcé de la médiation et du règlement amiable. Pour le CapDH, « un arrangement familial ne remplace pas la réponse judiciaire ». La confidentialité doit protéger l'adolescente sans empêcher le signalement aux services compétents.

Continuité dans la protection

La Stratégie nationale multisectorielle publiée en mars 2021 fixe une vision : permettre aux filles et aux garçons de se marier librement après 18 ans d'ici 2030. Elle organise la réponse autour du renforcement des textes, de la prévention et de la prise en charge, de l'information des communautés et de la coordination des acteurs. Le coût prévisionnel de son premier plan d'action s'élève à 1,838 milliard de francs CFA, dont 213,07 millions pour la première année. La DNPEF est chargée de la coordination et du rapportage annuel. Ses directions régionales doivent compiler les informations locales et produire des rapports trimestriels. La documentation recense plusieurs programmes, mais ne permet pas de vérifier leur couverture territoriale, les financements effectivement mobilisés ni leurs résultats comparables à l'échelle nationale. La célébration de 2026 prévoit des campagnes numériques, des émissions, des échanges avec les filles et une présentation des réalisations menées entre octobre 2025 et septembre 2026. Ces activités pourront préciser le nombre de mariages empêchés, de filles maintenues ou réintégrées à l'école, de signalements traités et de familles accompagnées. Les textes, les sanctions et les dispositifs existent désormais. Leur articulation restera incomplète tant que les seuils de 15, 16 et 18 ans coexisteront et que chaque commune ne disposera pas d'un circuit d'alerte connu. Pour la COMADE, après un mariage empêché, la protection se poursuit par l'école ou la formation, le soutien familial et psychosocial et la sécurité de la fille dans la durée. ■

3 QUESTIONS À



NAPARÉ MAGNINI DIARRA

Coordinatrice de FAWÉ Mali

1 Quels signes permettent de repérer une élève menacée ?

Les absences répétées, une baisse de fréquentation ou de niveau, l'annonce d'un mariage, un départ ou une pression familiale peuvent alerter les enseignants, la direction, les mères d'élèves et les personnes de confiance. Des mécanismes de protection existent, mais chaque école ne dispose pas d'un protocole fonctionnel.

2 Comment l'établissement peut-il intervenir ?

Il faut écouter la fille sans jugement, évaluer les risques, préserver sa confidentialité et établir un plan de sécurité et de maintien à l'école. L'établissement ne doit ni affronter seul la famille ni promettre un secret absolu. Il doit pouvoir s'appuyer sur une personne formée et un circuit écrit vers les services sociaux, sanitaires et de protection.

3 Comment favoriser le retour à l'école des filles mariées ou devenues mères ?

L'accueil doit se faire sans stigmatisation, avec des cours de rattrapage ou des passerelles, un accompagnement psychosocial et sanitaire et, pour les jeunes mères, des solutions de garde. Entre 2022 et 2024, le projet Break Free de FAWÉ Mali a permis à 50 filles, dont des filles mariées ou devenues mères, de retourner à l'école.

Les textes, les sanctions et les dispositifs existent désormais. Leur articulation reste incomplète tant que les seuils de 15, 16 et 18 ans coexistent.

le projet Break Free, l'organisation affirme avoir accompagné le retour à l'école de 50 filles entre 2022 et 2024.

Seuils d'âge contradictoires

La législation conserve plusieurs seuils. L'article 281 du Code des personnes et de la famille fixe l'âge du mariage à 18 ans pour l'homme et à 16 ans pour la femme. Une dispense peut être accordée à partir de 15 ans pour des motifs graves. Les instru-

d'enfant comme une union, officielle ou non, impliquant une personne de moins de 16 ans. Célébrer, forcer ou faciliter cette union expose à cinq ans d'emprisonnement et à un million de francs CFA d'amende. Cette protection pénale laisse hors de la définition nationale du mariage d'enfant les filles de 16 et 17 ans. Le CapDH souligne que l'absence d'acte de naissance peut aussi compliquer la preuve de l'âge. Dans son arrêt du 11 mai 2018, la

droit d'une adolescente, c'est de dire non ». Il rappelle que l'accord des parents ne remplace pas le consentement personnel. Antoine Akplogan, Président de la Coalition malienne pour les droits de l'enfant (COMADE), demande que les deux codes retiennent le même seuil de 18 ans et que la dispense à partir de 15 ans soit supprimée.

Alerte précoce La protection commence souvent par une information transmise à temps.

CÔTE D'IVOIRE : LE MARIAGE À 18 ANS POUR TOUS

La Côte d'Ivoire n'a pas totalement éliminé le mariage d'enfants, mais sa prévalence recule. Le seuil commun, l'état-civil et les alertes offrent un repère au Mali.

MASSIRÉ DIOP



En Côte d'Ivoire, le mariage des enfants a reculé ces dernières années notamment grâce à une loi adoptée en 2019.

Selon l'Enquête démographique et de santé et à indicateurs multiples de 2011-2012, 33,2% des Ivoiriennes âgées de 20 à 24 ans avaient été mariées ou vivaient en union avant 18 ans. La proportion est passée à 27% dans l'enquête par grappes à indicateurs multiples de 2016, puis à 25,8% dans l'Enquête démographique et de santé

de 2021. L'indicateur est identique. En neuf ans, le mariage avant 18 ans a reculé de 7,4 points de pourcentage. Une jeune femme sur quatre reste toutefois concernée. La loi n° 2019-570 du 26 juin 2019 fixe le même âge matrimonial pour les deux sexes : « L'homme et la femme avant dix-huit ans révolus ne peuvent contracter mariage ». Pour

produire des effets légaux, le mariage doit être célébré devant un officier de l'état-civil. Le recul avait commencé avant cette réforme. Dès 2013, un plan accéléré de lutte contre le mariage d'enfants ciblait les communautés dans une démarche multisectorielle. La loi de 2019 a consolidé cette politique sans être présentée comme l'unique cause de la baisse.

Relais locaux Des Comités de protection de l'enfant recueillent des alertes dans plusieurs localités, notamment pour les mariages forcés. Leur fonctionnement reste lié à leur couverture, à la formation de leurs membres et aux moyens disponibles. Le numéro gratuit 116, « Allô Enfant en détresse », reçoit les signalements concernant les violations des droits

de l'enfant et les oriente vers les services compétents. La procédure spéciale adoptée en 2018 facilite la déclaration des naissances, le rétablissement de l'identité et la transcription des actes. Elle aide à établir l'âge, même si l'accès à l'état-civil reste incomplet dans certaines zones. Lancée en décembre 2022 dans le Bafing, l'initiative « Voix des adolescentes » forme des filles sur leurs droits, l'éducation et les violences. Le projet régional SWEDD associe compétences de vie, santé reproductive et maintien à l'école. La pratique est plus répandue dans certaines zones rurales et pauvres. L'expérience ivoirienne ne montre pas qu'une réforme juridique suffit. Elle montre qu'un seuil unique devient plus utile lorsqu'il est relié à l'état-civil, à une ligne d'alerte, à des relais locaux, à l'école et à une solution durable pour chaque adolescente protégée. ■

MARIAGE D'ENFANTS : L'ENFANCE ÉCOURTÉE

Au Mali, parmi les femmes âgées de 20 à 24 ans, 54% ont été mariées ou mises en union avant 18 ans et 16% avant 15 ans.

1 Une majorité avant l'âge adulte

Avant 18 ans : **54%**

Avant 15 ans : **16%**

Population observée : Femmes de 20 à 24 ans

Référence reprise dans les TDR de la DNPEF : **RGP5 2022**

2 Des filles de 12 à 15 ans déjà mariées

Situation observée au moment du RGP5 de 2022

Ensemble : **52 965**

Proportion nationale : **3,6%**

Kita : **9,5%**

Nioro : **8,8%**

Nara : **7,4%**

Gao : **6,5%**

Bamako : **1,2%**

Ces données décrivent la situation des filles en 2022 et ne se comparent pas directement aux **54%** de femmes mariées avant **18 ans**.

3 Scolarisation des filles

Fondamental I

Taux brut : **77,1%**

Taux net : **59%**

Fondamental II

Taux brut : **55,8%**

Taux net : **32,1%**

Le taux net mesure la proportion de filles ayant l'âge officiel du cycle et effectivement scolarisées à ce niveau. Ces données ne mesurent pas les abandons directement liés au mariage.

Source : TDR de la Journée internationale de la fille 2024/DNPEF, RGP5 2022, EMOP 2024, Code des personnes et de la famille, Code pénal de 2024, Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, Protocole de Maputo et Stratégie nationale multisectorielle pour mettre fin au mariage d'enfants.

4 Des seuils d'âge différents

Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant et Protocole de Maputo
Âge minimal du mariage : 18 ans pour les filles et les garçons

Code des personnes et de la famille

Filles : **16 ans**

Garçons : **18 ans**

Dispense d'âge possible à partir de **15 ans** pour des motifs graves

Code pénal de 2024

Mariage forcé : Absence de consentement libre, **quel que soit l'âge**

Mariage d'enfant : Union impliquant une personne de moins de **16 ans**

Les unions non officialisées sont également concernées

5 Sanctions prévues

Article 327-12 du Code pénal, Célébrer, forcer ou faciliter un mariage d'enfant

Emprisonnement : **5 ans**

Amende : **1 million de francs CFA**

6 La réponse publique

Stratégie nationale publiée en mars 2021

Objectif : Mariage librement consenti après **18 ans d'ici 2030**

Quatre axes : Textes et institutions, prévention et prise en charge, information des communautés, coordination des acteurs

Coût prévisionnel total : **1,838 milliard de francs CFA**

Prévision pour la première année : **213,07 millions de francs CFA**

Journée internationale de la fille : **11 octobre**

Cérémonie nationale : **12 octobre 2026 au CICB**

Les montants annoncés correspondent aux prévisions du plan d'action et non aux fonds effectivement mobilisés.

CANAL+



Nomad
EDUCATION



LA PLATEFORME DE REUSSITE
SCOLAIRE POUR TOUS

DU 10 SEPTEMBRE AU 31 OCTOBRE

1 MOIS GRATUIT *

A L'OPTION **Nomad+**
POUR LES ABONNES CANAL+

* Offre valable une seule fois sur la période du 10 septembre au 31 octobre 2026.



TELECHARGEZ
MAINTENANT



SESSION D'OCTOBRE DU CNT : LOIS ET CONTRÔLE DE L'EXÉCUTIF AU PROGRAMME

Ouverte le 5 octobre 2026 au CICB, la session ordinaire d'octobre du Conseil national de Transition (CNT) sera dominée par l'examen du projet de loi de finances 2027. Pendant 75 jours au plus, les membres devront aussi étudier plus d'une trentaine de projets de loi et reprendre cinq lois organiques.

MOHAMED KENOUI

Le discours d'ouverture du Président du CNT, Malick Diaw, a donné la mesure du travail attendu. Entre textes en instance, nouveaux projets transmis par le Gouvernement et seconde délibération de plusieurs lois organiques, cette rentrée parlementaire doit faire avancer les réformes institutionnelles et renforcer le contrôle de l'action publique.

Un agenda législatif fourni « Plus d'une trentaine de projets de loi sont inscrits à l'ordre du jour de nos commissions », a annoncé Malick Diaw. Il s'agit de textes renvoyés lors des précédentes sessions et de nouveaux projets déposés par le Gouvernement. À cet ensemble s'ajoute la seconde délibération sur cinq lois organiques relatives à la Cour constitutionnelle, à la Cour suprême, à la Cour des comptes, au Conseil supérieur de la magistrature et aux langues nationales. Après leur



Ouverture de la 2ème session ordinaire du CNT le 5 octobre 2026 au CICB.

Code des personnes et de la famille, avec des dispositions sur la perte et la déchéance de la nationalité malienne. Deux autres projets d'ordonnance ont concerné le statut des villages, fractions et quartiers ainsi que les ressources fiscales des collectivités territoriales, adaptées à la nouvelle organisation administrative. Conformément à l'article 121 de la Constitution, une ordonnance entre en vigueur dès son adoption, mais devient caduque si le projet de loi de ratification n'est pas déposé dans le délai fixé par la loi d'habilitation.

L'examen prolongera le Débat d'orientation budgétaire tenu en juin autour du Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle 2027-2029. « En juin, nous avons débattu du cap. En octobre, nous votons la route », a résumé Malick Diaw. Les commissions devront vérifier la traduction financière des priorités annoncées ainsi que les hypothèses de croissance et de mobilisation des recettes. L'exercice intervient alors que les dépenses de défense et de sécurité doivent cohabiter avec les besoins d'éducation, de santé, d'eau, d'énergie et d'emploi. Dans le cadre du budget-programme, l'examen ne portera donc pas uniquement sur les montants, mais aussi sur les objectifs assignés aux crédits et les indicateurs retenus pour apprécier les résultats.

L'action gouvernementale à l'examen Le contrôle de l'action gouvernementale occupera également la session. Les commissions examineront les crédits demandés pour 2027, l'exécution des programmes en cours et les résultats obtenus. Les membres du Gouvernement seront entendus dans leurs domaines respectifs avant la synthèse de la Commission des Finances et le débat en plénière. Malick Diaw a insisté sur la nécessité d'un « contrôle rigoureux de l'action publique ». Il a aussi résumé la logique du budget-programme par une interrogation : « la question

Entre textes en instance, nouveaux projets transmis par le Gouvernement et seconde délibération de plusieurs lois organiques, cette rentrée parlementaire doit faire avancer les réformes institutionnelles et renforcer le contrôle de l'action publique.

contrôle de constitutionnalité, elles reviennent devant le CNT pour intégrer les observations de la Cour constitutionnelle. La reprise remet également sur la table les textes pris pendant l'intersession. Autorisé à légiférer par ordonnance entre la clôture de la session d'avril et l'ouverture de celle d'octobre, le Gouvernement a notamment adopté en Conseil des ministres un projet d'ordonnance modifiant le

Le budget 2027 en première ligne Le dossier central est le projet de loi de finances 2027, adopté en Conseil des ministres le 18 septembre. Il prévoit 3 866,635 milliards de francs CFA de recettes et 4 462,646 milliards de dépenses, soit un déficit de 596,011 milliards. Par rapport à la loi de finances rectifiée de 2026, les recettes progresseraient de 14,64%, les dépenses de 11,75% et le déficit reculerait de 3,93%.

EN BREF

CLIMAT, PAIX ET SÉCURITÉ : LES RÉPONSES RÉGIONALES EN DÉBAT À NOUAKCHOTT

La deuxième édition du Forum sur le climat, la paix et la sécurité pour les pays du Sahel et du Golfe de Guinée réunit, depuis le 6 octobre à Nouakchott, des représentants des États, des institutions régionales et des partenaires autour des conséquences du changement climatique sur la paix et la sécurité. Les travaux, qui s'achèvent le 8 octobre, portent notamment sur les effets de la raréfaction des ressources naturelles, des déplacements de populations et des pressions environnementales sur les risques de conflits. Les participants échangent également sur les mécanismes permettant de mieux intégrer les enjeux climatiques dans les politiques de prévention, de consolidation de la paix et de résilience des communautés. Le Mali prend part à cette rencontre à travers une délégation conduite par la ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement durable, Mme Doumbia Mariam Tangara. La participation malienne s'inscrit notamment dans le partage d'expériences sur la sécurité climatique et la gestion durable des ressources naturelles. La première édition du forum s'était tenue à Bamako en novembre 2023. ■ M.K

n'est plus seulement combien avons-nous dépensé, mais pour quoi et avec quels résultats ? » En parallèle, le CNT devra assurer le suivi des recommandations de la session inaugurale des Parlements de la Confédération des États du Sahel, tenue à Niamey du 24 au 29 août. Ces recommandations ont été transmises aux Chefs d'État de l'AES. Les auditions, les amendements et les votes diront comment le CNT arbitre entre réformes institutionnelles, contraintes budgétaires et attentes sociales. Le projet de budget 2027 constituera le principal test. ■



MOUSSA I. TOURÉ

« La paix se construit avec les communautés »

Directeur exécutif de l'ONG malienne AID-LOCAL (Actions intégrées pour le développement local), Moussa I. Touré défend l'engagement durable des citoyens. Il aborde la paix, la solidarité et le développement du pays.

PROPOS RECUEILLIS PAR MASSIRÉ DIOP

La Stratégie nationale de mobilisation citoyenne vient d'être lancée. Comment transformer cette mobilisation en engagement durable ?

L'engagement communautaire se distingue d'une mobilisation ponctuelle destinée à répondre à un besoin précis. Il consiste à travailler avec les communautés, leurs dirigeants, la société civile, les pouvoirs publics et les leaders d'opinion afin de faciliter leur participation active à la résolution des problèmes locaux. C'est un processus collaboratif, participatif et inclusif qui s'inscrit dans la durée. Il permet d'autonomiser les communautés, de renforcer leur appropriation des actions et leur résilience, et de favoriser des initiatives locales durables.

Quel rôle les communautés peuvent-elles jouer dans le retour de la paix et de la stabilité ?

Les communautés constituent un levier pour renforcer la dynamique de retour à la paix et à la stabilité engagée par les autorités de la Transition. Elles peuvent soutenir les réformes concernant la sécurité, la gouvernance des ressources minières, hydriques, pastorales et agricoles, ainsi que la valorisation des légitimités traditionnelles. Elles doivent aussi résister aux manipulations et aux amalgames entretenus par les ennemis de la paix.

Comment construire un consensus autour de la paix et de la solidarité ?

Le Mali constitue un cas d'école. Les Maliens ont su fédérer leurs énergies autour de l'essentiel : le Mali. Face aux épreuves traversées depuis 2012, chaque Malienne et chaque Malien a placé la fibre patriotique au-dessus des intérêts particuliers. Cette expérience mérite d'être capitalisée au service de l'unité africaine. Le paradigme défendu par le président de la Transition, le général d'armée Assimi Goïta, place les jeunes, les femmes et les légitimités traditionnelles au cœur des priorités.

Comment les initiatives citoyennes peuvent-elles contribuer au développement du Mali ?

Aucun pays ne peut se développer sans des citoyens attachés aux valeurs républicaines. Les Maliens doivent être attentifs aux réformes et respecter les lois et les textes en vigueur afin de vivre dans une société harmonieuse. Le bon fonctionnement de la cité relève d'une responsabilité collective qui exige l'engagement de chacun. L'anthropologue Bronisław Malinowski considérait la société comme un tout dont chaque partie contribue au fonctionnement. Elle ressemble au corps humain : lorsqu'un seul organe fonctionne mal, tout le système en souffre. Le développement du pays repose donc sur la conjugaison des efforts de tous. ■

DES LA SAISON 2027-2028

LES MATCHS DES 3 COUPES D'EUROPE EN EXCLUSIVITE SUR CANAL+ SPORT

MINES : LE MALI VEUT FORMER SES PROPRES CADRES

Les textes créant l'École des Mines et du Pétrole et l'Agence pour la recherche et le développement des ressources minérales ouvrent deux chantiers. Le Mali veut former ses spécialistes et connaître son sous-sol pour tirer davantage de valeur de ses ressources.

FATOUmata MAGUIRAGA

La création de l'École répond, selon le Gouvernement, au manque de personnel qualifié et à la faible couverture de certaines spécialités par les établissements existants. Les projets de texte adoptés en Conseil des ministres le 30 septembre prévoient des formations initiales et continues dans les domaines minier et pétrolier. Le même jour, le Gouvernement a adopté les textes instituant l'Agence pour la recherche et le développement des ressources minérales. Elle remplace le Programme pour le développement des ressources minérales, créé par la loi du 11 octobre 1990 pour exécuter les travaux de la Direction nationale de la Géologie et des Mines. Érigée en établissement public à caractère scientifique et technologique, l'Agence doit conduire des activités de recherche, de production, de sécurisation, de valorisation et de diffusion des connaissances relatives aux ressources géologiques, minières, pétrolières et gazières. Ces données peuvent faciliter l'évaluation des projets et renforcer la capacité de négociation de l'État.

Contribution du secteur minier

Montant versé à l'Etat en 2025 : 890 milliards FCFA

Contribution au PIB : 6,3%



La création de l'École des mines du pétrole a été annoncée au Conseil des ministres le 30 septembre 2026.

Renforcer les acquis Le poids économique justifie cet investissement. Selon le rapport ITIE 2024, les industries extractives représentaient 9,5% du PIB, 40,9 % des recettes fiscales et 78,8 % des exportations. Sur 1 023 milliards de FCFA de revenus extractifs déclarés, 978,29 milliards ont été encaissés par le Trésor. En mars 2026, plus de 18,4 milliards issus du Fonds minier de développement local ont aussi été répartis entre les 819 communes. Former localement peut réduire le recours à l'expertise étrangère, soutenir l'emploi qualifié et permettre aux entreprises maliennes d'occuper

d'avantage de segments de la chaîne de valeur. Pour Mohamed Bagayoko, ingénieur géologue, cette école est « indispensable » dans un pays qui figure parmi les principaux producteurs d'or en Afrique. Celui-ci cite la prospection, l'évaluation des ressources, le contrôle des opérations et la législation minière parmi les besoins. Il insiste surtout sur la formation de techniciens et de praticiens, certaines compétences étant encore recherchées dans des pays voisins comme le Ghana. Les textes disponibles ne précisent toutefois ni la date d'ouverture de l'École, ni sa capacité d'accueil, son budget ou ses partenariats avec les sociétés minières. Ces précisions permettront d'estimer ses effets sur l'emploi et le contenu local. ■

EN BREF

PI-SPI / UEMOA : DE NOUVELLES MESURES BIENTÔT EN VIGUEUR



Lancée le 30 septembre 2025, la Plateforme interopérable du Système de paiement instantané (PI-SPI) de l'UEMOA compte aujourd'hui 175 participants connectés et permet à plus de 38 millions de personnes d'accéder au paiement instantané, selon la BCEAO. Après une année de fonctionnement, la Banque centrale a décidé de revoir les conditions tarifaires des transferts entre personnes physiques afin d'élargir l'accès à ces services. Les nouvelles dispositions doivent améliorer le ciblage des bénéficiaires de la gratuité, étendre celle-ci à l'échelle régionale et faire de la PI-SPI l'infrastructure centrale du paiement instantané dans l'Union. À compter du 2 novembre 2026, toutes les transactions interopérables de monnaie électronique devront obligatoirement passer par la PI-SPI. À l'émission, les transferts nationaux dont le cumul quotidien est inférieur à 8 000 francs CFA seront gratuits pour chaque utilisateur et auprès de chaque participant. Au-delà, la gratuité couvrira 75% des transactions dans l'UEMOA. Les transferts supérieurs à 8 000 francs CFA pourront être facturés entre 0 et 0,6% du montant hors taxes. À la réception, tous les transferts resteront gratuits, quel que soit leur montant ou leur nombre. ■

Flambée du prix de la viande Les acteurs en quête de solutions

Face à la hausse du prix de la viande, le ministre de l'Industrie et du Commerce, Moussa Alassane Diallo, a rencontré ce 5 octobre 2026 les acteurs de la filière bétail-viande ainsi que des cadres du ministère de l'Élevage, du ministère des Finances et des services techniques impliqués. L'objectif de la réunion, tenue à la Chambre de commerce et d'industrie du

Mali (CCIM), était d'évoquer les goulots d'étranglement qui pèsent sur la filière bétail-viande et qui font grimper les prix de la viande hors de la portée des consommateurs. Le prix moyen national du kilogramme de la viande avec os est passé de 3 211 francs CFA fin avril à 3 502 francs CFA début octobre. À Bamako, le kilogramme de viande avec os est cédé entre 4 300

et 4 500 francs CFA, contre 3 800 à 4 000 francs en avril dernier. Le kilogramme de viande sans os a atteint 5 000 francs CFA. À la base de cette flambée, un circuit d'approvisionnement perturbé par l'insécurité, la fermeture de certains points de vente, « garbals », et le prix élevé de l'aliment bétail. Face à ces défis, les acteurs ont prôné une meilleure sécurisation des marchés à

bétail ainsi que des axes de transport et un allègement des charges des éleveurs. Pour apporter des réponses concrètes à ces problèmes, le cadre de concertation se veut pérenne, avec des suivis hebdomadaires pour aboutir à une stabilisation des prix. ■

Carte biométrique AODI veut simplifier le parcours des patients

Se faire soigner commence souvent par une longue attente. Dossiers papier, files interminables et informations médicales dispersées compliquent le parcours des patients. La startup malienne AODI propose une réponse numérique fondée sur une carte biométrique de santé.

Il est 7 heures lorsque Fadiga franchit les portes d'un hôpital de Bamako, poussée par de violentes douleurs abdominales. Elle n'en ressort qu'à 20 heures. « Entre-temps, je me tordais de douleur et je pleurais », confie-t-elle. Autour d'elle, les patients affluent et l'attente se prolonge. Cette scène illustre les difficultés d'un système de santé encore faiblement numérisé. Le dossier papier reste courant et peut compliquer le suivi des malades entre plusieurs structures. Publié en 2023 dans le cadre du projet SanDi, un rapport de chercheurs de l'Université de Sherbrooke relève aussi les limites du cadre juridique malien concernant la vie privée, la collecte et la sécurité des données médicales.

Innovation C'est en observant des situations comme celle de Fadiga qu'AODI, fondée par Astou Oumar Diallo, a conçu son premier projet. La carte donnerait accès, grâce à un identifiant biométrique et à la technologie NFC, à un dossier médical numérique regroupant antécédents, allergies, résultats d'examen et observations des soignants. Présentée devant un lecteur compatible, elle permettrait d'identifier rapidement le patient et de retrouver ses informations. Elle ne suffit toutefois pas, à elle seule, à assurer une consultation à distance. Chaque utilisateur disposerait d'un identifiant de santé personnel et portable. Le dispositif pourrait simplifier la vérification des droits des assurés et éviter la reconstitution du dossier à

AODI

— TÉLÉMÉDECINE —
Votre santé. notre priorité

Santé connectée, vie

La startup malienne AODI a mis au point une carte biométrique de santé pour faciliter la prise en charge des patients.

chaque passage. Il ne supprimerait pas toutes les files d'attente, mais réduirait le temps consacré à l'identification et à la recherche des informations. L'ensemble serait piloté par un logiciel également nommé AODI. Chaque hôpital ou Centre de santé communautaire disposerait d'un accès distinct. La startup annonce des serveurs sécurisés et des partenariats techniques, mais plusieurs garanties devront être précisées : lieu d'hébergement, chiffrement, sauvegarde, traçabilité des consultations,

consentement du patient et règles de partage des données. De simples identifiants et mots de passe ne suffisent pas à préserver le secret médical. Pour des patients comme Fadiga, chaque heure perdue compte. La carte ouvre une piste pour fluidifier le parcours de soins, mais son utilité devra être démontrée par des essais en conditions réelles, l'adhésion des structures sanitaires et une protection rigoureuse des données sensibles. ■

IBRAHIM BABY



TAPENTADOL : L'ANTALGIQUE OPIOÏDE QUI INQUIÈTE

Conçu pour traiter certaines douleurs intenses, le tapentadol fait l'objet d'un détournement préoccupant au Mali, notamment chez des jeunes. Consommé sans prescription ou à fortes doses, cet opioïde expose à la dépendance, à la perte de connaissance et à une dépression respiratoire potentiellement mortelle.

JOSEPH AMARA DEMBÉLÉ



Tablettes de comprimés de tapentadol.

Dans les grands marchés, sur les trottoirs, aux arrêts de bus et dans les gares de Bamako, des scènes frappent les passants. Des jeunes, parfois des femmes, restent figés, somnolent debout ou paraissent incapables de s'asseoir. Des témoins les attribuent au tapentadol, surnommé « bloqué » au Mali. Ce médicament, normalement délivré sur prescription, agit sur le cerveau et le système nerveux pour soulager les douleurs sévères. Son détournement et sa disponibilité dans des circuits clandestins alimentent l'inquiétude. La dernière saisie annoncée par les Douanes confirme l'ampleur de cette circulation. Le 25 septembre 2026, à 1h 30, la Brigade mobile d'intervention de Bancoumana a découvert 11 259 plaquettes, soit 112 590 comprimés, dans une Sotrama contrôlée dans

le Mandé. La Direction générale des Douanes a rendu l'opération publique le 1er octobre. Selon Amadou Coulibaly, chauffeur de Sotrama, le produit est devenu une drogue de rue. « Je ne passe pas une journée sans voir une victime dans la zone du Grand Marché. Les usagers se re-

nerveux central et modifie la transmission de la douleur. La dose, la durée du traitement et la forme prescrite doivent être déterminées par un professionnel de santé. Même utilisé conformément à une ordonnance, il peut entraîner une dépendance. Pris sans suivi médical ou au-delà des doses prescrites, il peut provoquer somnolence, vertiges, nausées, constipation, confusion et troubles de la coordination. Un surdosage peut entraîner des pupilles contractées, une perte de connaissance, un coma ou l'arrêt de la respiration. Une respiration lente ou entrecoupée de longues pauses exige une prise en charge médicale urgente. Le danger augmente lorsque le tapentadol est associé à l'alcool, aux somnifères, aux anxiolytiques, à certains

Un surdosage peut entraîner une perte de connaissance, un coma ou l'arrêt de la respiration.

trouvent bloqués au milieu de la chaussée, au risque de provoquer des accidents », témoigne-t-il. Cette saisie pose aussi la question de l'approvisionnement des vendeurs et du contrôle des circuits pharmaceutiques.

Risques médicaux majeurs
Le tapentadol agit sur les récepteurs opioïdes du système

médicaments sédatifs ou à d'autres opioïdes. Ces mélanges renforcent la somnolence et peuvent provoquer une dépression respiratoire fatale. La prévention passe par un contrôle plus strict de la distribution, l'information du public et l'orientation des consommateurs dépendants vers des services de soins adaptés. ■

EN BREF

SANTÉ MENTALE : ÉCOUTER LES PERSONNES CONCERNÉES

La Journée mondiale de la santé mentale sera célébrée le 10 octobre sous le signe de l'écoute des personnes concernées. Au Mali, stigmatisation et accès limité aux soins compliquent encore la prise en charge. « À l'écoute de l'expérience vécue : des voix authentiques pour un réel changement » est le thème retenu par l'Organisation mondiale de la Santé. L'institution appelle les États à associer les personnes vivant avec des troubles mentaux à la conception et à l'évaluation des politiques et services qui les concernent. Cette approche est particulièrement pertinente au Mali, où les conflits, les déplacements et la précarité exposent les populations à l'anxiété, à la dépression ou au stress post-traumatique. Selon l'OMS, une personne sur cinq exposée aux conflits présente un trouble mental. Les soins restent peu accessibles aux communautés éloignées et aux personnes déplacées. Le pays dispose désormais d'un Plan stratégique national de santé mentale et de soutien psychosocial pour la période 2025-2029. Sa mise en œuvre doit permettre de renforcer la prévention, d'améliorer l'orientation des patients et de rapprocher l'accompagnement psychologique des communautés. Des actions communautaires ont déjà été conduites auprès de déplacés internes, notamment à Ségou, avec des séances de sensibilisation, des consultations individuelles et des activités favorisant la cohésion sociale. L'édition 2026 invite à franchir une autre étape à savoir reconnaître le vécu des patients comme une expertise utile. Écouter leur parole pourrait contribuer à combattre les préjugés et à proposer des services mieux adaptés aux besoins réels. ■

AFCRA : LE PARI AFRICAÏN D'UNE NOTATION PLUS CRÉDIBLE

L'Afrique veut installer son propre regard dans un marché de la notation largement dominé par Moody's, S&P et Fitch. Avec l'Africa Credit Rating Agency (AfCRA), le continent cherche à mieux refléter ses réalités économiques sans sacrifier l'exigence de crédibilité.

MASSIRÉ DIOP



Avec le lancement de l'AfCRA, l'Afrique possède désormais sa propre agence de notation financière.

Portée par l'Union africaine et mise en place sous la supervision du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), AfCRA doit noter les États, les collectivités, les entreprises et les institutions africaines. Le projet répond notamment au manque de couverture. Selon l'Union africaine, seuls 32 des 55 États du continent sont actuellement notés par les trois grandes agences internationales, laissant 23 pays hors de leur champ. L'agence entend aussi couvrir des collectivités et des entreprises peu ou pas évaluées sur les marchés internationaux. Elle part du constat que les méthodes existantes ne rendent pas toujours suffisamment compte de certaines réalités locales.

Le poids du secteur informel, les marchés domestiques, la qualité des données publiques, la mobilisation des ressources ou la distinction entre dette en monnaie locale et dette en devises peuvent influencer sur l'appréciation du risque. Le débat ne consistera toutefois pas à considérer toutes les mauvaises notes comme injustifiées. Endettement, inflation, déficits budgétaires, faibles réserves de change, instabilité politique ou risque de restructuration continueront de peser. AfCRA ne pourra convaincre qu'en montrant que ses modèles sont à la fois plus contextualisés et aussi exigeants que ceux de ses concurrentes.

Brésil Lula face à l'héritier Bolsonaro

Flávio Bolsonaro et Luiz Inácio Lula da Silva se retrouveront le 25 octobre pour le second tour de la présidentielle brésilienne. Le Sénateur de droite est arrivé en tête du premier tour du 4 octobre avec 47,03% des voix, contre 45,16% au Président sortant. Le scrutin prolonge une polarisation installée depuis plusieurs années, mais avec un changement de génération. Flávio Bolsonaro porte l'héritage politique de son père Jair, battu par Lula en 2022 et aujourd'hui assigné à résidence après sa condamnation pour tentative de coup d'État. Lula, lui, était revenu au pouvoir après l'annulation de ses condamnations pour corruption et son passage en prison.

Le rapport de forces dépasse la présidentielle. Le Parti libéral de Bolsonaro a fortement progressé au Congrès, devenant la première formation dans les deux chambres. Cette poussée pourrait peser sur le prochain gouvernement, quel que soit le vainqueur. Le second tour opposera aussi deux orientations extérieures. Lula privilégie les BRICS, les relations avec la Chine et une diplomatie autonome, tandis que Flávio Bolsonaro affiche une proximité avec Donald Trump et une ligne plus favorable à Washington. Derrière les deux candidats, le Brésil choisira donc aussi sa place dans les équilibres internationaux. ■

Crédibilité à instaurer AfCRA est présentée comme une entité privée, autofinancée et indépendante. Les gouvernements ne pourront pas en détenir d'actions et le MAEP, qui a supervisé sa création, n'en assurera pas la gestion quotidienne. Sa gouvernance prévoit également des mécanismes destinés à limiter les conflits d'intérêts. Son installation institutionnelle ne signifie pas que toutes les notations seront produites immédiatement. Le passage à l'activité effective dépendra aussi du cadre réglementaire applicable à Maurice et des autorisations nécessaires. Le véritable test viendra des investisseurs. Banques, fonds, assureurs, fonds de pension et gestionnaires d'actifs devront reconnaître ses analyses et les intégrer dans leurs décisions. Une notation africaine, même mieux contextualisée, ne réduira pas automatiquement le coût du crédit si les marchés ne lui accordent pas de valeur. AfCRA peut néanmoins élargir la couverture des émetteurs africains, améliorer l'information disponible et introduire davantage de concurrence. Son influence dépendra moins de notes plus favorables que de sa capacité à produire des évaluations indépendantes, transparentes et suffisamment solides pour être utilisées dans les décisions d'investissement à long terme. ■

UNE SEMAINE DANS LE MONDE

CLIMAT : LE PACIFIQUE VEUT PESER SUR LA COP31

À un mois de la COP31, les États insulaires du Pacifique veulent replacer leurs priorités au centre des négociations. Réunis du 5 au 8 octobre aux Fidji et à Tuvalu, ils insistent sur l'objectif de 1,5°C d'augmentation des températures, la montée des eaux et l'accès au financement climatique. La menace est directe. L'ONU estime que certains petits États insulaires pourraient perdre une part importante de leur territoire, voire devenir inhabitables, si le niveau des mers continue de monter. Tuvalu, composé d'atolls très bas, accueille justement une partie de la pré-COP. Le financement est un autre point sensible. Le Pacific Resilience Facility vise 1,5 milliard de dollars pour soutenir l'adaptation et la préparation aux catastrophes, mais les contributions restent encore à mobiliser. Cette réunion intervient aussi dans un contexte moins favorable à l'action climatique mondiale. Les États-Unis ne sont plus partie à l'Accord de Paris depuis janvier 2026, tandis que la faible présence de dirigeants extérieurs au Pacifique nourrit les inquiétudes des pays les plus exposés. ■

ÉCHOS DES RÉGIONS

SÉGOU : LA NAVIGATION NOCTURNE INTERDITE SUR LE NIGER

Par un arrêté du 5 octobre 2026, le gouverneur de la région, Chiaka Magassa, interdit toute navigation sur le fleuve Niger entre 18 heures et 7 heures du matin. La restriction concerne la traversée, la pêche, l'exploitation du sable et le transport sur l'ensemble du territoire régional. La mesure vise à sécuriser le cours d'eau où, selon l'armée, des groupes armés ont été signalés en pirogue. Les forces de défense et de sécurité en mission ne sont pas concernées. L'arrêté prévoit également une surveillance permanente du fleuve pendant les horaires d'interdiction. Les services régionaux de la Police, de la Gendarmerie, de la Garde nationale, de la Protection civile, des Douanes, des Eaux et Forêts, des Routes et de la Pêche sont chargés de faire appliquer la décision. Les contrevenants s'exposent aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur. ■

TOURNOI DE L'UFOA-A U20 : LES AIGLONS AFFÛTENT LEURS ARMES

À quelques jours du coup d'envoi du tournoi de l'UFOA-A U20 2026, qualificatif pour la CAN U20 2027, la sélection nationale poursuit ses derniers réglages à Bamako.

MOHAMED KENOVI



Les Aigles U20 sont dans la dernière ligne droite des préparatifs pour le tournoi de l'UFOA-U20 2026.

Pays hôte, le Mali vise au moins la finale pour retrouver la scène continentale. Depuis le 30 septembre, le sélectionneur national, Mamoutou Kané, dit « Moulré », travaille avec un groupe de 25 joueurs au Centre d'entraînement pour sportifs d'élite Ousmane Traoré de Kabala. Cette dernière phase prolonge une préparation entamée plusieurs mois plus tôt, après une présélection élargie à 70 joueurs en juin. Sur le terrain, les résultats des différentes

oppositions sont jusque-là encourageants. En dix matches amicaux disputés depuis la fin du mois de juillet, les Aiglons affichent huit victoires et deux nuls. Ils ont notamment battu l'AS Motema Pembe (4-3), le Djoliba AC à deux reprises (3-1, puis 4-3), le FC Diarra (4-2), le CSB (3-0), Binga FC (1-0), l'AS Réal (5-1) et l'AS Bakaridjan (3-0). Après un premier nul face à l'AS Réal (1-1), les hommes de Moulré ont de nouveau été accrochés sur le même score par l'US Bougouba,

lors de leur dernière sortie, le 5 octobre. Avec 29 buts inscrits contre 12 encaissés sur cette série, le bilan traduit surtout l'efficacité offensive d'un groupe qui a régulièrement trouvé le chemin des filets. Les Aiglons avaient également enchaîné trois rencontres sans encaisser de but face au CSB, à Binga FC et à l'AS Bakaridjan, avant le nul contre l'US Bougouba. Ces oppositions, essentiellement disputées face à des clubs locaux, ont permis au staff de multiplier les essais et d'affiner ses choix à l'approche de la compétition.

La CAN U20 2027 en ligne de mire Le tirage au sort, effectué le 1er octobre, a placé le Mali dans le groupe A, aux côtés de la Guinée, de la Gambie et du Liberia. Le Sénégal, tenant du titre zonal, évoluera dans le groupe B avec la Mauritanie, la Sierra Leone et la Guinée-Bissau. Les deux premiers de chaque groupe accéderont aux demi-finales, et les deux finalistes décrocheront les billets de l'UFOA-A pour la CAN U20 2027 au Ghana. « C'est une poule assez relevée », reconnaît Mamoutou Kané, qui ne cache toutefois pas ses ambitions. « Notre objectif principal est d'atteindre au moins la finale », assure le technicien. L'enjeu est d'autant plus important que le Mali avait manqué la CAN U20 2025 après son élimination dès la phase de groupes du tournoi qualificatif de 2024. Championne d'Afrique en 2019, la sélection U20 veut renouer avec la phase finale continentale. À domicile, l'objectif est double : décrocher l'un des deux billets qualificatifs et tenter de reconquérir le titre zonal. ■

JO 2028 Football Les Aigles Dames lancent leur campagne face au Bénin

Les Aigles Dames entrent en lice ce jeudi 8 octobre 2026 dans les éliminatoires du tournoi olympique féminin de Los Angeles 2028. Pour le compte du deuxième tour, les Maliennes affrontent les Amazones du Bénin à Lomé, au Togo. Initialement prévue à Cotonou, la rencontre a été délocalisée pour des raisons logistiques. Arrivée à Lomé depuis le 5 octobre, la sélection malienne, conduite par l'intérimaire Bintou Camara, tentera de prendre une option avant le match retour, programmé le 13 octobre 2026 au Stade du 26 Mars de Bamako. Ces éliminatoires se disputent en cinq tours à élimination directe. À l'issue du parcours, seules deux sélections africaines décrocheront leur billet pour les Jeux olympiques de Los Angeles 2028. ■

M.K



BAMAKO FASHION WEEK 2026 : LE PATRIMOINE TEXTILE À L'HONNEUR

La 3^e édition de la Bamako Fashion Week se tiendra du 8 au 10 octobre 2026 au Mémorial Modibo Keita, à Bamako. Placée sous le thème « La mode, levier de développement économique, social, culturel et environnemental », elle mettra particulièrement en valeur la création et le patrimoine textile africain.

ALY SANKARÉ



La 3^e édition de Bamako Fashion Week met en avant la mode comme expression culturelle à part entière.

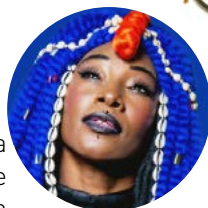
L'événement signe le retour de ce rendez-vous, plus de onze ans après la première édition organisée en février 2015 en hommage à Chris Seydou. Le styliste malien demeure une référence pour avoir introduit le bogolan dans la haute couture et contribué à son rayonnement international. Coorganisée par Mariam Bocoum et Makhossi, avec l'appui technique de Mali Mode Association, la manifestation veut replacer les matières et les savoir-faire maliens au centre de la création contemporaine. Bogolan, coton tissé, teintures et cuirs locaux devraient y côtoyer des

formes et des coupes nouvelles, dans un dialogue entre héritage et modernité. Pour Mariam Bocoum, coorganisatrice, la Fashion Week doit aussi révéler la diversité des expressions vestimentaires maliennes et offrir une visibilité aux nouvelles générations de créateurs. « Le Mali regorge de talents », souligne-t-elle, en insistant sur la nécessité de mieux faire connaître leurs créations. Le rendez-vous leur donnera l'occasion de proposer leur propre lecture des formes, des couleurs et des symboles locaux.

INFO PEOPLE

FATOUMATA DIAWARA POUR-SUIT SA TOURNÉE

Fatoumata Diawara poursuit sa tournée autour de « Massa », son album sorti en juin 2026. La chanteuse malienne sera au Théâtre Lino Ventura de Nice le 9 octobre, avant Londres le 18 novembre et l'Olympia de Paris le 25 novembre. Sur cet album, elle aborde la famille, la maternité, la trahison et la résilience, tout en rendant hommage à son père disparu. Conçu sans collaboration, « Massa » marque une étape plus intime dans son parcours. Après ses projets avec -M-, Gorillaz ou Herbie Hancock, Fatoumata Diawara revient à un répertoire davantage centré sur son vécu. Sa tournée doit se poursuivre jusqu'en 2027, avec plusieurs dates déjà annoncées en Europe.



SIDIKI DIABATÉ FINALEMENT À L'ACCOR ARENA

Sidiki Diabaté retrouvera l'Accor Arena de Paris le 4 novembre, après le report du concert initialement prévu le 18 septembre. Les billets déjà achetés restent valables. L'artiste malien avait interrompu les préparatifs après un malaise survenu pendant les répétitions. La salle parisienne présente ce retour comme un spectacle consacré à l'Afrique, au Mali et à la paix. Héritier d'une grande famille de griots et fils de Toumani Diabaté, Sidiki poursuit un travail mêlant kora, musique mandingue et influences urbaines. Ce rendez-vous doit marquer son retour sur scène après l'épisode de septembre et prolonger une trajectoire déjà jalonnée de grandes salles en France et en Europe et de collaborations internationales.



Programme chargé Des panels, un Forum de la mode et des masterclasses sont prévus. Ces rencontres permettront aux stylistes, artisans, tisserands, teinturiers et jeunes créateurs d'échanger sur les techniques, la transmission des savoirs et les nouvelles manières d'interpréter les étoffes africaines. Elles doivent aussi rapprocher les différents métiers qui participent à l'identité visuelle de la mode malienne. Pendant trois jours, Bamako accueillera des créateurs, des médias et des invités du Sénégal, du Burkina Faso, du Niger, de Côte d'Ivoire et de la diaspora. Le programme prévoit une cérémonie d'ouverture accompagnée d'un défilé collectif, un espace réservé aux talents émergents, un Défilé du Sahel, un Défilé Nouvelle Génération et un Défilé international. Des rencontres professionnelles et des espaces de co-création compléteront ces présentations. Elle entend ainsi « transformer nos savoir-faire en produits contemporains », affirme Mariam Bocoum. Cette 3^e édition veut présenter la mode comme une expression culturelle à part entière. Elle entend favoriser la transmission entre générations, faire connaître les techniques locales et montrer comment les créateurs maliens renouvellent leur patrimoine sans en effacer les références. ■



Directeur de publication :
Mahamadou CAMARA
mcamara@journaldumali.com

Directrice déléguée :
Aurélien DUPIN
aurelie.dupin@journaldumali.com

Rédacteur en chef :
Massiré DIOP

Secrétaire de rédaction :
Ramata DIAOURE

Rédaction :
Mohamed KENOVI - Fatoumata MAGUIRAGA - Ibrahim BABY

Stagiaires :
Joseph Amara Dembélé - Ali SANKARÉ - Salimata WAGUÉ

Photographie : Bakary E. DAOU

Infographiste : Marc DEMBÉLÉ

JOURNAL DU MALI L'HEBDO, édité par IMPACT MÉDIA Presse.
Hamdallaye ACI 2000 - Immeuble Badanya, près M'ÉVA Palace - Bamako
Tél : +223 20 23 00 66
www.journaldumali.com
contact@journaldumali.com



Adoptez des **solutions biométriques avancées** pour plus de **sécurité.**



20 28 00 00
www.afribone.com

